

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 6 avril 2010

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le sixième jour d'avril deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2010-04-91.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE
 - 3.1 Session ordinaire du 1 mars 2010 et de la session extraordinaire du 8 mars 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Rapport financier 2009
 - 4.2 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.3 États financiers trimestriels
 - 4.4 Renouvellement assurances de la municipalité
 - 4.5 Taxe d'accise
 - 4.6 Invitation du régiment « Les Fusiliers du St-Laurent »
 - 4.7 Demande d'élaboration d'un programme de francisation
 - 4.8 Achat de moniteur informatique
 - 4.9 Correspondance –Bureau M. Jean D'Amour, député
 - 4.10 Proposition de partenariat- Le Quatuor à cordes de la Tournée
 - 4.11 Demande de commandite « Prix Chrysalides de la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup »
 - 4.12 Compensations tenant lieu de taxes
 - 4.13 Subvention PARFREM
 - 4.14 Correspondance de M. André Morin
 - 4.15 Code municipal et législation complémentaire
 - 4.16 Correspondance –MAM
 - 4.17 Congrès ADMQ

- 4.18 Recouvrement de taxes municipales par huissier
- 4.19 Assurances collectives
- 4.20 Réclamation Revenu Québec
- 4.21 Facturation PG Govern
- 4.22 Demande de commandite

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Soumissions –Alarme Caserne incendie
 - 5.3 Entretien ménager- Caserne incendie
 - 5.4 Prévention en sécurité incendie

- 6. TRANSPORT ROUTIER
 - 6.1 Servitude Germain St-Onge et Sylvie Pomerleau
 - 6.2 Balayage des rues
 - 6.3 Invitation –Municipalité Saint-Épiphanie
 - 6.4 Correspondance-Sylvie Michaud et Fabien Nadeau
 - 6.5 Développement –Hugues Guérette
 - 6.6 Correspondance –Sécurité publique (1057 rue du Patrimoine)
 - 6.7 Correspondance Ministère des Transports

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Factures Consortium Cima+/Roche
 - 7.2 Réclamation –Égout rue du Patrimoine
 - 7.3 Réglementation sur la déclaration des prélèvements d'eau
 - 7.4 Demande de M. Philippe Bélanger
 - 7.5 Devis –enlèvement, transport des déchets solides et de la récupération
 - 7.6 Ministère de la Faune et Cima+-Roche -Prolongement des services d'aqueduc et d'égout
 - 7.7 Correspondance Michel Côté, arpenteur-géomètre
 - 7.8 Avis motion- Règlement emprunt
 - 7.9 Budget honoraires révisé- Cima+
 - 7.10 Demande supplémentaire subvention – Projet aqueduc et égout
 - 7.11 Demande de C.A. au Ministère de l'environnement

- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Rapport comité consultatif d'urbanisme
 - 8.3 CPTAQ

- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Autorisation signature documents pour les Loisirs Kakou Inc.
 - 9.3 Correspondance –Ministre de la Famille
 - 9.4 Entente- Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup
 - 9.5 Entente subvention-Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille
 - 9.6 Contrat d'entretien salles municipale et paroissiale
 - 9.7 Projet mieux consommer

- 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

- 11. AUTRES DOSSIERS

- 12. INFORMATIONS

- 13. AFFAIRES NOUVELLES

- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-04-92.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1 mars 2010 et de la session extraordinaire du 8 mars 2010

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les procès-verbaux des 1^{er} et 8 mars 2010 soient adoptés en leur forme et teneur sauf ;
-la page 484 retranscrit par erreur
-la résolution 2010-03-70.5.2 correction : Francine Marquis pour Francine Côté
-la résolution 2010-03-62.4.6 correction: André Guay du 1 décembre 2010 au 28 février 2011 et Carol Jean du 1 mars 2011 au 31 mai 2011.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-04-93.4.1 Rapport financier 2009

M. Jacques Moreau vérificateur pour la firme Mallette nous transmet les résultats de la vérification pour l'année terminée au 31 décembre 2009.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte les états financiers tels que présentés au 31 décembre 2009 ainsi que les commentaires du vérificateur;

Que le conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer :

- copie des états financiers au 31 décembre 2009
- copie de la lettre déclarations de la direction
- copie de la lettre conditions de la mission de vérification
- copie des écritures de régularisation.

2010-04-94.4.2 Ratification des déboursés de mars et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2010 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 263 518.36 \$ sauf Claude Dickner, estimateur au montant de 210.\$ afin de recevoir le rapport d'inspection de la Maison Sirois.

Que la liste #1 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

4.3 États financiers trimestriels

La directrice générale dépose les états financiers trimestriels de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010.

2010-04-95.4.4 Renouvellement des assurances de la municipalité

Madame Francine Côté s'abstient sur la décision de ce point.

Attendu que le conseil est à renouveler ses assurances;

Attendu que le conseil a reçu la police d'assurance de la municipalité à laquelle les ajouts suivants ont été effectués :

- Traîneau des pompiers
- Quatre roues des pompiers
- Station de pompage –rue des Muguets;

Attendu que la facture des assurances pour la municipalité pour la période 22 mars 2010 au 22 mars 2011 s'élève à 28 879\$;

-En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission au montant de 28 879\$ de la compagnie Ultima pour les assurances de la municipalité pour la période du 22 mars 2010 au 22 mars 2011;

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à effectuer le paiement pour la Municipalité de Cacouna.

2010-04-96.4.5 Taxe d'accise

Attendu que la Municipalité de Cacouna doit déposer son rapport de reddition de comptes et de sa vérification avant le 30 juin 2010;

Attendu qu'il y a eu des modifications dans la programmation de travaux approuvée par la municipalité;

Attendu que le conseil est à expédier son rapport final sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le rapport de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) volet reddition de comptes tel que présenté et mandate monsieur Jacques Moreau, vérificateur de la firme Mallette pour vérifier ce document et l'expédier au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire pour approbation finale.

2010-04-97.4.6 Invitation du régiment « Les Fusiliers du St-Laurent »

Attendu qu'une invitation du régiment « Les fusiliers du St-Laurent » est adressée à la mairesse madame Ghislaine Daris;

Attendu que cette invitation concerne la tenue d'une cérémonie qui se tiendra le 17 avril 2010 au manège militaire de Rivière-du-Loup et ce, au coût de 60\$ par personne.

Il est proposé par monsieur André Guay

et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil autorise madame Ghislaine Daris mairesse à assister à cette cérémonie et que les coûts soient défrayés par la Municipalité de Cacouna.

4.7 Demande d'élaboration d'un programme de francisation

Dépôt d'une lettre de madame France Boucher, présidente-directrice générale de l'office québécois de la langue française demandant à notre municipalité de soumettre notre projet de programme de francisation pour approbation dans les trois mois suivant cette lettre soit le 18 juin 2010.

2010-04-98.4.8 Achat de moniteur informatique

Dépôt de 4 soumissions pour un moniteur informatique soit :

-Martech informatique Enr.	22"	- 212\$
	19"	- 155\$
-Coopsco	20"	-179.99\$
	17"	-164.99\$
-DRK informatique	17"	-160\$
	19"	-200\$
	20"	-180\$

Attendu qu'un moniteur informatique ne fonctionne plus;

Attendu qu'il est un outil de travail essentiel au bureau;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte la soumission de Martech informatique pour un moniteur de 19" au coût de 155\$ plus taxes incluant une garantie de trois (3) ans.

4.9 Correspondance- Bureau M. Jean D'Amour, député

M. Dennis Pelletier et madame Élisabeth Côté, attachés politique du député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean D'amour, accuse réception de notre résolution concernant notre adhésion à 5 maisons- 5 familles.

2010-04-99.4.10 Proposition de partenariat- Le Quatuor à cordes de la Tournée

M. Yvan Roy organisateur du concert le quatuor à cordes de « La Tournée » nous informe qu'un concert sera donné par ce groupe à l'église Saint-James de Cacouna. Le comité organisateur nous demande une commandite de 300\$.

Considérant la demande adressée à la municipalité pour une contribution financière à l'organisation du concert le quatuor à cordes « La Tournée »;

Considérant que la municipalité est prête à participer financièrement à l'organisation de cette activité sur notre territoire;

Considérant que les sommes disponibles sont moindres que celles demandées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte de verser une commandite de 200\$ à l'Église Saint James the Apostle pour l'organisation du concert prévue pour le 30 juillet 2010.

4.11 Demande de commandite « Prix chrysalides de la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup »

La Jeune Chambre de Rivière-du-Loup nous offre la possibilité de présenter une candidature pour le Prix chrysalides qui sera dévoilé le 15 mai prochain à l'Auberge de la Pointe.

4.12 Compensations tenant lieu de taxes

Le directeur du Service des programmes fiscaux du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous confirme qu'un montant de 8806\$ nous sera versé le 10 juin prochain représentant 90% du montant autorisé pour les compensations tenant lieu de taxes.

4.13 Subvention PARFREM

Madame Linda Morin du bureau de la sous-ministre adjointe aux territoires du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a transmis un chèque de 5 565\$ dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal. Ce montant constitue le 5^e et dernier versement de l'aide financière totale de 102 750\$.

2010-04-100.4.14 Correspondance de M. André Morin

M. André Morin nous écrit concernant sa résidence sur la route de l'île à Cacouna nous indiquant que la municipalité a augmenté de 500% les taxes depuis 10 ans.

Il ne conteste pas le rôle d'évaluation car ce dernier est fixé en rapport avec les valeurs du marché. Par contre, ce qu'il trouve aberrant, c'est le fait qu'il n'obtient aucun service. Il demande l'entretien annuel de la route de l'île sur une distance approximative de 3 km tel que l'épandage de gravier, nivelage, entretien des fossés ainsi que le déneigement saisonnier conjoint avec le site ornithologique.

Considérant la demande de monsieur André Morin;

Considérant la route de l'île est une rue privée;

Considérant que la municipalité n'a aucun droit sur une rue privée;

Considérant que d'autres rues dans la Municipalité de Cacouna sont dans la même position;

Considérant que le conseil ne veut pas créer de précédent;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse la demande de monsieur Morin.

2010-04-101.4.15 Code municipal et législation complémentaire

Considérant que la Municipalité doit posséder un code municipal à jour;

Considérant que la Municipalité se doit de renouveler l'abonnement à son code municipal sur cédérom;

Considérant les 2 soumissions proposées pour l'achat d'un code municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil autorise l'achat du code municipal du Québec aux Éditions Yvon Blais au coût de 225.95\$ plus taxes ainsi que la législation complémentaire au Code municipal au coût de 369.95\$ plus taxes.

4.16 Correspondance Cabinet ministre des Affaires municipales

Madame Josée Gingras, conseillère politique du cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accuse réception de notre résolution concernant la reconduction du programme AccèsLogis.

2010-04-102.4.17 Congrès ADMQ

Considérant que la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant que des ateliers d'information sont donnés au congrès de l'ADMQ;

Considérant que ces ateliers sont essentiels au suivi de formation de la directrice générale`;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil autorise la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 19-20-21 mai 2010 à Québec;

Que le conseil défraie les coûts d'inscription au congrès au coût 450\$ plus taxes et que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

2010-04-103.4.18 Recouvrement de taxes municipales par huissier

Considérant que des sommes sont dues depuis plus de trois ans d'un contribuable de notre municipalité;

Considérant que des avis recommandés ont été expédiés;

Considérant qu'un avis par huissier a également été expédié;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à son aviseur légal Me Gilles Moreau de procéder à la vente pour taxes pour le matricule 8614 89 3310 pour un montant dû en taxes et intérêts au 30 mars 2010 (pour les années 2007-2008-2009) de 8735.37\$ et qui devra être réajusté avec les intérêts au jour le jour.

2010-04-104.4.19 Assurances collectives

Dépôt d'une soumission de la firme Ouellette, Lévesque & Associés pour le renouvellement des assurances collectives des employés de la municipalité.

La proposition se résume ainsi :

Great West (primes 2009 en vigueur présentement)	1104.16\$
Great West (proposition 2010)	1258.34\$
Primes FQM-ADMQ (garanties actuelles)	1181.54\$
Primes FQM-ADMQ (garanties additionnelles)	1341.68\$

Considérant que la Municipalité de Cacouna offre une assurance collective à ses employés;

Considérant que le contrat actuel se terminait le 1^{er} avril 2010;

Considérant la demande de soumission demandée au courtier de notre municipalité;

Considérant la proposition de renouvellement de l'assureur en place présente une augmentation de coût globale de 14%;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de FQM-ADMQ avec les garanties actuelles pour une somme de 1181.54\$ par mois.

2010-04-105.4.20 Avis de cotisation Revenu Québec

Considérant la réception d'un avis de cotisation de revenu Québec;

Considérant que cet avis comprend une pénalité de 2282.18\$ et des intérêts de 1307.01\$;

Considérant que le conseil actuel a une nouvelle administration depuis novembre 2009;

Considérant que le conseil actuel n'était pas au courant de ce compte à payer;

Considérant qu'aucune information ne nous était parvenue du Ministère du Revenu auparavant;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Revenu Québec d'annuler cet avis de cotisation dans les meilleurs délais ;

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la dir./gén. sec./trés madame Madeleine Lévesque et la mairesse madame Ghislaine Daris à payer le montant de 3 589.19\$ afin d'éviter les frais supplémentaires, s'il y a lieu.

2010-04-106.4.21 PG GOVERN

Considérant le dépôt au conseil de deux factures de PG Govern au montant de 778.84\$ et de 262.32\$ pour la mise en route, la formation, le déplacement et le contrat d'entretien de la gestion de carte JMAP;

Considérant que PG Govern ne nous a pas informé de ces nouvelles modalités;

Considérant les frais de déplacements onéreux pour une demi-journée de travail;

Considérant que PG Govern aurait dû nous aviser de ces frais pour la formation et de se déplacer conjointement avec une autre municipalité afin de minimiser ces frais;

Considérant qu'un crédit de 190\$ a été accordé pour les frais de déplacements;

Considérant qu'à l'achat d'un logiciel, le contrat d'entretien doit être inclus pour la première année d'utilisation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande d'annuler ces factures.

4.22 Demande de commandite Club Lions de Rivière-du-Loup

Dépôt d'une demande de commandite du club Lions de Rivière-du-Loup afin de fêter ses 45 ans d'existence lors d'une grande soirée à l'Hôtel Universel.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2010-04-107.5.2 Soumissions Alarme incendie

Dépôt de trois soumissions pour l'installation d'un système d'alarme incendie à la caserne des pompiers.

Alarme Top vision Inc.	650.\$ + taxes
Confort Sécurité 2000	988.53\$ + taxes
Télésurveillance	+ 18.\$/ par mois

Confort Sécurité 2000
Alarme Microcom

985.33+ taxes
1075\$ + taxes

Considérant la demande de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que la caserne incendie se doit d'être protégé par un système d'alarme incendie afin de protéger tous ces équipements et camions;

Considérant les soumissions déposées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Alarme Top-Vision Inc. au coût de 650\$ plus taxes pour l'installation d'un système d'alarme incendie à la caserne des pompiers.

2010-04-108.5.3 Entretien ménager- Caserne incendie

Considérant que la personne qui effectuait l'entretien ménager de la caserne n'est plus disponible;

Considérant qu'une demande a été adressée à la personne qui effectue l'entretien ménager du bureau municipal;

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche madame Valérie Brown au taux horaire de 10.50\$/l'heure pour effectuer l'entretien ménager mensuel de la caserne d'une durée d'environ 2 à 3 heures.

2010-04-109.5.4 Prévention en sécurité incendie

Considérant l'offre de la MRC de Rivière-du-Loup et celle de la Ville de Rivière-du-Loup pour une entente de prévention en sécurité incendie;

Considérant que la Municipalité de Cacouna a analysé ces offres;

Considérant qu'une entente basée sur un taux fixe d'une durée de trois ans a été offert par la Ville de Rivière-du-Loup;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Gilles D'amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la MRC de Rivière-du-Loup de revoir sa tarification afin d'établir un taux fixe sur une période de trois ans et ce, afin de faire une évaluation des comparables.

TRANSPORT

2010-04-110.6.1 Servitude Germain St-Onge et Sylvie Pomerleau

Accusé réception d'une correspondance de M. Richard Thivierge notaire demandant si le projet de servitude sur la rue Desjardins doit toujours être signé.

Considérant les demandes adressées à monsieur St-Onge et madame Pomerleau pour la signature de la servitude accordée à la municipalité pour le drainage pluvial de la rue Desjardins;

Considérant qu'aucune réponse n'a été faite par les contribuables concernés;

Considérant qu'il est essentiel de signer cette servitude dans les meilleurs délais étant donné les travaux déjà effectués;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil demande à monsieur Germain St-Onge et madame Sylvie Pomerleau d'accepter de signer les documents relatifs à la servitude de drainage pluvial de la rue Desjardins.

Que madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque directrice générale soient autorisés à signer pour la Municipalité de Cacouna ledit contrat de servitude.

2010-04-111.6.1 Balayage des rues

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation aux entreprises suivantes pour le balayage des rues de la municipalité à l'aide d'un balai mécanique soient : Entreprises Germain Dumont, Entreprises Bertrand Dumont, Michel Lepage et Jean-Paul Landry.

Que les soumissions soient ouvertes le 21 avril 2010 à 9 heures au bureau municipal.

6.3 Invitation Municipalité Saint-Epiphanie

La Municipalité de Saint-Épiphanie nous convie à un party annuel des déneigeurs qui se tiendra le samedi 15 mai 2010 à compter de 17h30 à la salle du Centre des loisirs-Simonne-Simard pour un coût de 18\$/personne.

Le conseil ne donne pas suite à cette invitation.

2010-04-112.6.4 Correspondance Sylvie Michaud et Fabien Nadeau

Madame Sylvie Michaud et monsieur Fabien Nadeau nous demandent s'il nous serait possible de municipaliser la rue « Place Belvue » aux conditions suivantes :

- Qu'on n'ajoute pas d'éclairage de rue
- Qu'on n'asphalte pas cette rue
- Qu'on n'agrandisse pas cette rue

De plus, ils demandent que la livraison de l'eau soit gratuite étant donné qu'ils n'ont pas procédé à l'installation d'un puits artésien étant donné qu'ils leur ont fait entendre que l'aqueduc était pour très bientôt.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la lettre du 18 mars 2010 de madame Sylvie Michaud et de monsieur Fabien Nadeau;

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna informe madame Michaud et monsieur Nadeau qu'elle ne peut municipaliser la rue Belvue aux conditions demandées.

Que le conseil ne peut accorder la livraison d'eau gratuitement étant donné qu'elle crée une iniquité face aux autres contribuables de la municipalité qui sont dans la même situation.

6.5 Développement Hugues Guérette

Ce point est reporté une séance ultérieure.

6.6 Correspondance Sécurité publique

Accusé réception d'une correspondance du Ministère de la Sécurité publique nous confirmant que notre réclamation reçue le 19 juin 2009 a été enregistrée au programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol sur la résidence du 1057 du Patrimoine.

6.7 Correspondance Ministère des Transports

Accusé réception d'une correspondance du Ministère des Transports concernant une lettre et un document complément d'information qui ont été expédiés aux producteurs agricoles pour les travaux de construction prévus pour 2010 de l'autoroute 20 entre Cacouna et l'Isle-Verte.

HYGIÈNE DU MILIEU

2010-04-113.7.1 Factures Consortium Cima+/Roche

Accusé réception de trois factures du Consortium Cima+/Roche se détaillant comme suit :

Puits Jolicoeur	233.\$ plus taxes	263.00\$
Route 132 ouest	15464.61\$ plus taxes	17 455.68\$
	Dont 8505.53\$ remboursable par le MTQ	
Station épuration	2281.55\$ plus taxes	2 575.30\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la directrice générale d'expédier la facturation pour la partie concernant le Ministère des transports et est autorisée à rembourser ce montant de 8505.53\$ au consortium Cima+/Roche lorsque les montants seront perçus du Ministère des Transports.

2010-04-114.7.2 Réclamation égout rue du Patrimoine

Madame Francine Côté s'abstient sur la décision de ce point.

Accusé réception de correspondances de Gagnon & Lavigne Inc. nous informant que Intact assurance a reconnu la responsabilité du refoulement des égouts au nom de son assuré sur la propriété du 713 et 719 rue du Patrimoine les 30 décembre et 2 janvier dernier.

Pour la Municipalité de Cacouna, les frais reliés à ce bris s'élèvent à 32 495.26\$

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la directrice générale à expédier la réclamation au montant de 32 495.26\$ à Intact assurance pour remboursement.

2010-04-115.7.3 Réglementation sur la déclaration des prélèvements d'eau

Suite à une nouvelle réglementation entrée en vigueur le 9 septembre 2009 sur le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, la municipalité doit dans le secteur non alimenté par un réseau d'aqueduc municipal ou privé, soumettre au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs une déclaration annuelle des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

À cet effet, les personnes responsables doivent s'inscrire à Clic revenu.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale et madame Sabryna Caron à s'inscrire à ClicSÉCUR-entreprises afin de remplir les obligations émises par cette nouvelle réglementation.

2010-04-116.7.4 Demande de M. Philippe Bélanger

M. Philippe Bélanger demande l'exemption de la taxe sur les ordures résidentielles pour le 237 rue du Patrimoine étant donné que cette maison n'a jamais été habitée depuis 1997.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de créditer les matières résiduelles sur la taxation pour la résidence du 237 rue du Patrimoine étant donné que cette résidence n'est pas habitée.

2010-04-117.7.5 Devis enlèvement, transport des déchets solides et de la récupération

Attendu que le contrat pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération se termine le 1 er juin 2010;

Attendu que les contrats de matières résiduelles et de la récupération doivent s'harmoniser par toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup au 31 décembre 2010;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation auprès de Sanibelle et Services sanitaires Deschênes pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2010.

Que les soumissions soient ouvertes le 21 avril 2010 à 10 heures au bureau municipal.

7.6 Ministère de la Faune et Cima+/Roche-Prolongement des services d'aqueduc et d'égout

Dépôt d'une correspondance adressée au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune par la firme Cima+/Roche répondant à diverses questions formulées relatives au certificat d'autorisation concernant le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine.

Une réponse est parvenue du Ministère des ressources naturelles et de la Faune nous indiquant que le projet est situé à l'extérieur d'un habitat faunique.

2010-04-118.7.7 Correspondance Michel Côté, arpenteur- géomètre

Dépôt d'une facture de Michel Côté, arpenteur-géomètre au montant de 2 207.84\$ pour mettre un terme auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, service du cadastre, à la réservation des 4 numéros de lots nécessaires pour les servitudes reliés au projet d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'a pas émis de résolution donnant le mandat d'effectuer le travail;

Attendu que la facturation est arrivée sans autre avis;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna aurait dû être avisé avant d'effectuer ces travaux qui engendrent des frais;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse de payer cette facture pour les raisons énumérées précédemment.

7.8 Avis de motion

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Gilles D'Amours pour qu'à une prochaine réunion, un règlement d'emprunt sera adopté pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire et pluvial sur la rue du Patrimoine Ouest.

7.9 Budget honoraires révisé-Cima+/Roche

Accusé réception du consortium Cima+/Roche du budget d'honoraires révisé pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sur la rue du Patrimoine Ouest qui s'élève à 561 891\$.

2010-04-119.7.10 Demande supplémentaire subvention – projet aqueduc et égout

- CONSIDÉRANT QUE** la promesse d'aide financière du MAMROT datée du 17 juin 2009 dans le cadre du programme PIQM, laquelle établit les taux d'aide à 66,7% pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts et 85% pour les ouvrages d'assainissement;
- CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT a reconnu l'admissibilité du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine, entre les Nc 200 à Nc 623, et des ouvrages d'assainissement pour l'ensemble du réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** l'analyse financière de cette promesse d'aide implique une taxe annuelle trop élevée pour les citoyens;
- CONSIDÉRANT QU'** une telle taxe supplémentaire représente une hypothèque extrêmement néfaste pour l'avenir de notre petite collectivité;
- CONSIDÉRANT QU'** une taxe annuelle sous la barre des 1000\$/résidence représente le seuil d'acceptabilité des contribuables de Cacouna;
- CONSIDÉRANT QU'** un taux d'aide rehaussé de 66,7% à 84% pour les réseaux d'aqueduc permettrait de baisser la taxe sous le seuil de 1000 \$/résidence;
- CONSIDÉRANT QU'** une taxe annuelle de 1000 \$/résidence serait beaucoup mieux modelée à notre capacité de payer et aux niveaux de taxation ailleurs dans notre MRC pour ces services de base.
- PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** la municipalité demande au ministre des affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire de bonifier le taux d'aide pour le projet ci haut décrit afin d'abaisser la taxe annuelle à un niveau acceptable, soit sous le seuil de 1000 \$/résidence;
- QUE** la municipalité demande une rencontre avec le ministre, monsieur Laurent Lessard, et ses

conseillers politiques et techniques ainsi que notre député monsieur Jean D'amour afin de discuter de la présente demande de révision.

2010-04-120.7.11 Demande de C.A. au Ministère de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cacouna a un projet d'aqueduc, d'égout et d'assainissement en cours;

CONSIDÉRANT QU' il faut l'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs (MDDEP) pour effectuer de tels travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate le Consortium Cima+/Roche pour présenter la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Dépôt au conseil du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 17 mars 2010.

2010-04-121.8.3 CPTAQ

Considérant le projet de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la Municipalité de Cacouna;

Considérant que des travaux de réfection de la rue du Patrimoine (route 132) seront par la même occasion exécutés;

Considérant que la Municipalité de Cacouna est mandatée comme maître d'œuvre de ces travaux;

Considérant qu'un exécutoire de drainage pluvial pour la route sera situé sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup;

Considérant que pour exécuter ces travaux de drainage, une demande d'autorisation doit être présentée à la CPTAQ;

Pour cette raison,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'une demande d'autorisation soit adressée à la CPTAQ par le conseil de la Municipalité de Cacouna et que monsieur Paul Pelletier, inspecteur en bâtiment soit mandaté pour préparer ladite demande.

LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

2010-04-122.9.1 Demande de subvention au programme PIQM

Attendu que le nouveau coordonnateur en loisirs a besoin d'être autorisé pour effectuer les demandes de subvention;

Attendu qu'il est à présenter une demande au programme PIQM;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur en loisirs, à poursuivre les démarches pour l'inscription au programme PIQM de la construction d'un centre de loisirs et d'un centre-jeunes.
(c.c. Jean D'Amour et Bernard Généreux)

2010-04-123.9.2 Autorisation signature documents pour les Loisirs Kakou Inc.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque à signer tous les documents relatifs au compte des Loisirs Kakou Inc. à la Caisse populaire Du Parc et Villeray.

Que madame Madeleine Lévesque, directrice générale soit autorisée à recevoir une carte de guichet automatique pour le compte relatif aux Loisirs Kakou Inc. afin d'effectuer les dépôts.

9.3 Correspondance –Ministre de la Famille

Accusé réception d'une correspondance nous informant que le projet « Restructuration du terrain de jeux et du service de garde estival » présenté par les Loisirs Kakou inc. dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille a été retenu et qu'une aide financière de 5 750\$ nous est accordée.

2010-04-124.9.4 Entente–Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup

Dépôt du rapport de l'office du Tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup nous présentent les actions prises par leur organisme pour développer le secteur touristique sur l'ensemble du territoire de la MRC et plus précisément à Cacouna.

Considérant que le conseil a reçu le dépôt des actions prises par l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du document;

Considérant une facture de 5274\$ de l'Office du Tourisme et des Congrès pour l'entente 2009-2010-2011;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque soient autorisées à effectuer le paiement de la facture présentée au montant de 5 274.00\$.

2010-04-125.9.5 Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a reçu une subvention dans le cadre du programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille;

Attendu que la personne comme coordonnateur en loisirs n'est plus la même employée depuis cette demande;

Attendu qu'il faut nommer une personne responsable du dossier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur responsable du programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse soit autorisée à signer le protocole d'entente pour la Municipalité de Cacouna.

2010-04-126.9.6 Contrat d'entretien salles municipale et paroissiale

M. Julien Blais personne responsable de l'entretien ménager et de l'ouverture/fermeture des salles municipale et paroissiale nous demande l'autorisation de nommer des personnes remplaçantes en cas de non- disponibilité de sa part.

Attendu que monsieur Blais a signé un contrat d'entretien pour les salles municipale et paroissiale;

Attendu qu'une hausse de tarif appréciable a été acceptée;

Attendu que monsieur Blais se doit de remplir son contrat;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse que des personnes remplaçantes soient nommées pour l'entretien ménager ainsi que l'ouverture/fermeture des salles paroissiale et municipale.

2010-04-127.9.7 Projet mieux consommer

Considérant qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

Considérant que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

Considérant que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

Considérant que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité de Cacouna en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

Considérant que ce montant sera de 30\$ par rapport de recommandation en format papier et de 35\$ par rapport de recommandation en format électronique ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Cacouna accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales- Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

Que la municipalité de Cacouna soumet le projet de parc-école en remplacement du projet vidéo-conférence;

Que la municipalité de Cacouna désigne la directrice générale madame Madeleine Lévesque, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

Que la municipalité de Cacouna autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

Que la municipalité de Cacouna soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet de parc-école.

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

11. AUTRES DOSSIERS

INFORMATIONS

12.1 Résidence pour personnes âgées

Monsieur Carol Jean informe la population qu'un sondage sera expédié afin de mesurer l'intérêt des contribuables concernant un projet de résidence pour personnes âgées.

12.2 Pacte rural

Madame Ghislaine Daris nous informe de l'embauche de madame Jessica Cloutier comme agent de développement pour notre municipalité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-04-128.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 10h05 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
